

*Le président :*

Q. Je comprends que jusqu'à présent vous n'avez pas formé d'association ni conclu d'arrangement avec aucune société canadienne.—R. Non, monsieur, mais nous sommes allés jusqu'à aviser cette société que nous étions parfaitement disposés à nous occuper de ses droits et qu'elle aurait sa part.

Le PRÉSIDENT: Si nous en entendions d'autres à présent.

M. ERNST: Il est midi quarante-cinq, monsieur le président. Croyez-vous que nous pourrions finir en un quart d'heure?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Chevrier, pouvez-vous revenir à quatre heures?

M. CHEVRIER: Oui, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Eh bien, nous reviendrons à quatre heures et travaillerons jusqu'à six heures.

Le Comité lève la séance à midi quarante-cinq, pour la reprendre à quatre heures.

A la reprise de quatre heures.

M. JAMIESON: Pour éviter des malentendus. En ce qui concerne toutes les déclarations de faits contenues dans notre exposé, Mémoire C, je certifie ceux-ci.

Le PRÉSIDENT: Le Mémoire C n'est pas déposé.

M. JAMIESON: Je certifie ceux-ci.

Le PRÉSIDENT: Eh bien, je crois que cela ne vous aide pas du tout. Vous avez parcouru le Mémoire C et vous avez mentionné certaines assertions que vous avez certifiées sous la foi du serment, et le reste de la déclaration est resté à titre d'argumentation ou de mémoire. Maintenant, si vous voulez repasser cela de nouveau avec soin, vous en aurez amplement l'occasion, s'il y a d'autres affirmations de faits que vous voulez faire, mais nous ne pouvons pas prendre cela comme Mémoire "C". "C" ne fait pas partie de la preuve.

M. JAMIESON: Eh bien, je voudrais le déposer.

Le PRÉSIDENT: Je m'y objecterais...

GENE BUCK, appelé, prête serment.

*Le président :*

Q. Où demeurez-vous, monsieur Buck?—R. A New-York.

Q. Pouvez-vous nous donner un domicile où nous pourrions vous atteindre?—R. Kensington, Great-Neck, Long-Island. Je suis vice-président de la *Canadian Performing Right Society*, président de l'*American Society of Composers, Authors and Publishers*.

Le PRÉSIDENT: Nous serons très heureux d'entendre les exposés de faits que vous aimeriez soumettre au Comité.

Le TÉMOIN: Monsieur le président et messieurs, je tiens à vous dire que j'apprécie beaucoup l'occasion que vous me fournissez d'exposer mes vues sur ce Bill important. Si vous voulez bien me permettre de faire une courte déclaration, je serai ensuite très heureux de répondre à toutes les questions que vous ou les membres du Comité me poserez sur les activités de l'*American Society of Composers, Authors and Publishers*, et lorsque vous toucherez à des points de droit, M. Nathan Burkan, notre conseiller général, que j'ai amené avec moi, y répondra. Je ne suis pas avocat, monsieur. Je suis un auteur. J'écris pour les *Ziegfeld Folies* depuis quelque 17 ans.

Je m'attaque à l'article 10. J'estime qu'on n'a pas parlé assez des auteurs et des compositeurs. A mon sens, il y a beaucoup de monopole...

Le PRÉSIDENT: Je veux vous entendre, mais voulez-vous faire des exposés de faits brefs et concis?

Le TÉMOIN: Très bien, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Parce que le Comité ne s'intéresse pas à vos sentiments, ni la Chambre des communes. Veuillez ne faire que de brefs exposés de faits.